



## MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Objet du marché :

# COMPLEXE INTERCOMMUNAL SPORTIF ET CULTUREL

## APPEL D'OFFRE OUVERT

En application du Code de la Commande Publique 2019

## ACTE D'ENGAGEMENT

## AVENANT

N°16

Lot n° : 2

Intitulé : FONDATIONS-GROS OEUVRE

TITULAIRE du MARCHE

MONTESSUIT ET FILS SA

ZAC de la Chatelaine 15/17

rue René Cassin

74 240 GAILLARD

DATE DE NOTIFICATION DU MARCHE INITIAL : 13 MARS 2020

JUIN 2025

## Article 1 – Identification du pouvoir adjudicateur

COMMUNE DE REIGNIER-ESERY

197, Grande Rue

74 930 – REIGNIER-ESERY

Tél : 04 50 43 40 03 - E-mail : [secretariatmairie@reignier-esery.com](mailto:secretariatmairie@reignier-esery.com) Personne habilitée

à signer le marché : **Le Maire**

## Article 2 – Identification du titulaire du marché public

MONTESSUIT ET FILS SA

ZAC de la Chatelaine – 15/17 rue René Cassin

74 240 GAILLARD

## Article 3 – Objet du marché initial

Le marché initial est un marché de travaux portant sur l'opération ci-dessous :

# COMPLEXE INTERCOMMUNAL SPORTIF ET CULTUREL

Lot n° : 2	Intitulé : FONDATIONS-GROS OEUVRE
------------	-----------------------------------

## Article 4 – Rappel du montant du marché initial et des précédents avenants

Le montant du marché et de ses précédents avenants est de :

Montant HT : 2 030 000 €HT

TVA (20%) : 406 000 €

Montant TTC : 2 436 000 € TTC

Montant du marché :	<b>2 030 000 € HT</b>	Initial
	2 103 992, 09 € HT	Après avenant n°1
	2 100 879, 39 € HT	Après avenant n°2
	2 101 442, 97 € HT	Après avenant n°3
	2 106 392, 97 € HT	Après avenant n°4
	2 130 187, 97 € HT	Après avenant n°5
	2 131 487,97 € HT	Après avenant n°6
	2 137 247, 97 € HT	Après avenant n°7
	2 204 545,84 € HT	Après avenant n°8
	2 213 693, 04 € HT	Après avenant n°9
	2 215 403, 04 € HT	Après avenant n°10
	2 225 575,04 € HT	Après avenant n°11
	2 259 445, 04 € HT	Après avenant n°12
	2 279 744, 84 € HT	Après avenant n°13
	2 285 904, 84 € HT	Après avenant n°14
	2 308 539,84 € HT	Après avenant n°15

## Article 5 – Objet de l'avenant n°16

Le présent avenant n°16 a pour objet le nettoyage général du chantier par l'entreprise MONTESSUIT, suite à la non-exécution des injonctions de nettoyage aux entreprises présentes sur site (cf. CR DET n° 73/74/75 et 76, en vertu des articles 4-3-4 ; 4-3-5 et 8-6b du CCAP des marchés des entreprises concernées: MARGUERON / SDCC / LIFTEAM / AMP / CLPLOMBIER / TOSCO / KONE / BLANCHET

Les retenues proportionnelles sont effectuées sur les situations des entreprises au prorata de leurs marchés.

Le montant proposé par le titulaire pour la modification :

+ 840 € HT

Les autres dispositions du marché restent inchangées.

## Article 6 – Montant et incidence financière de l'avenant n°16

	Montant € HT	TVA 20%	Montant € TTC
Plus-value	840	168	1 008
Moins-values			

Montant de l'avenant n°16	840	168	1 008
Evolution du montant du marché	+0,04%		
Variation cumulée du marché	+13,76 %		

## Article 7 – Nouveau montant du marché après avenant n°16

	Montant € HT	TVA 20%	Montant € TTC
Montant du marché initial suite avenant n°15	2 308 539,84	461 707,97	2 770 247,81
Montant de l'avenant n°16	840	168	1 008

<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>2 309 379,84</b>	<b>461 875,97</b>	<b>2 771 255,81</b>
----------------------------------	---------------------	-------------------	---------------------

## Article 8 – Base légale de l'avenant n°16

Le présent avenant est conclu conformément aux dispositions des articles L.2194-1, R.2194-2 et R. 2194-3 du code de la commande publique.

## Article 9 – Modification du délai de fin de réalisation des travaux

Sans objet.

## Article 10 – Annexes à l'avenant n°16

Les documents suivants sont annexés au présent avenant : FTM 02-22

## Article 11 – Signature du titulaire du marché

A .....

le .....

Nom, Prénom

Signature & Cachet

Décision du Maître d'ouvrage

Le présent avenant est accepté

Fait à REIGNIER-ESERY, le

Autorisé par délibération du .....

Notifié à l'entreprise titulaire le .....